

MIGRANTES...

L'an passé nous avons retenu le thème des migrations internationales et réintroduit un « pays phare » (ou même deux) : la Thaïlande –et sa voisine la Birmanie.

Ce choix était en rapport :

-avec les partenaires invités en mars 2013, en particulier WAI HNIN PO (« Po Po »), qui représentait FED (Fédération pour l'Education et le Développement, très investie dans la défense des migrants birmans en Thaïlande),

-avec l'immersion prévue en août 2013 qui a conduit Amandine et Jean Yves à la rencontre de ce pays et de ces partenaires asiatiques.

Nous avons donc la chance cette année d'avoir deux « témoins » privilégiés, qui n'attendent que vos invitations pour partager leur expérience ... Les partenaires invités en mars prochain viendront sans doute encore de Thaïlande, en particulier KWAT , engagée dans la défense des femmes Kachin , cette minorité persécutée en Birmanie ...(Cela reste à confirmer , à ce jour). En revanche , en 2014-2015 , nous aborderons (avec les deux diocèses voisins) la thématique de l'égalité femmes-hommes. Il nous fallait donc une sorte de transition entre le thème « migration » et le « thème « égalité » : nous l'avons trouvé dans les migrations féminines.

Quand on parle de migrations, l'image qui vient d'abord est celle d'hommes jeunes et célibataires , maghrébins africains ou chinois, venus chercher un travail sur nos chantiers.

Et pourtant les femmes migrantes sont là !

Souvent invisibles ou silencieuses...parce que leur visibilité n'est pas liée à leur présence mais au regard qu'on porte sur les migrants. Dans nos idées reçues, l'homme est mobile, il a une légitimité pour voyager et migrer ; la femme reste au pays, épouse ou sœur enracinée au village.

Parfois on les voit... mais comment ?! « *Ces sœurs, mères, épouses ou victimes, nounous, femmes de chambre , analphabètes, femmes voilées ou en boubous régnant dans les odeurs d'huile de palme sur des cuisines minuscules, cloîtrées dans des immeubles de quartiers relégués ...nous voilà assommés de clichés* » (Cimade « petit guide pour conjuguer la migration au féminin »).

Nous avons donc souhaité cette année attirer l'attention sur les migrantes, qui existent et agissent par et pour elles-mêmes : les placer sous les projecteurs ...et décaper quelques idées reçues au passage.

Les pages qui suivent font le point sur ce que nous avons découvert et exploré au cours de la journée de formation : huit idées sur la migration au féminin, et leur déclinaison en France et en Thaïlande.

Les femmes bougent !

Un immigré sur deux est une femme

La moitié des migrants sont des *migrantes* (dans le monde : 49% soit 95 millions de personnes ; en Europe : 52%) !

De plus en plus de femmes migrent *seules*, de leur propre chef, pour étudier, travailler, trouver une vie meilleure, chercher une protection ou subvenir aux besoins de leur famille restée au pays.

Cela remet en cause le stéréotype de la femme étrangère qui reste au pays à attendre son mari, ou celui de la femme qui finit par suivre son mari déjà parti, ou de la femme dépendante et sans initiative...Malgré ces réalités chiffrées, les femmes restent « invisibles », et les préjugés sont tenaces !

En France :

Les femmes représentent 53% des arrivées annuelles récentes. Les femmes nées à l'étranger (donc ayant migré un jour !) sont ainsi devenues *plus nombreuses* que leurs homologues masculins (51%, contre 44% dans les années 1970). Pour expliquer cette évolution, on invoque traditionnellement le *regroupement familial* autorisé en 1974, favorisant l'arrivée des épouses. Cela ne suffit plus : aujourd'hui quatre migrantes sur 10 voyagent seules, portant leur propre projet migratoire.

Ces « nouvelles migrantes »¹ sont majoritairement célibataires. Beaucoup sont étudiantes. Lorsqu'elles sont en couple, elles sont souvent des « pionnières » qui partent les premières en laissant temporairement leur conjoint derrière elles. Ces « éclaireuses » sont plus nombreuses en provenance d'Afrique centrale que du Maghreb ou de Turquie. Les femmes autonomes sont plus nombreuses là où les rapports hommes/femmes sont favorables, car le projet migratoire reste majoritairement financé de manière collective.

En Thaïlande :

Ce pays attire un nombre considérable d'immigrants venus des pays voisins : entre 2 et 3 millions selon les sources officielles (5% de la population totale). Ce chiffre sous-estime la réalité, à cause du grand nombre de clandestins et travailleurs illégaux. Pour les seuls Birmans (de loin les plus nombreux) les agences des Nations Unies proposent un effectif de 2 millions ; certaines ONG pensent qu'il serait plus réaliste de doubler ce chiffre !

Les migrants birmans constituent une population majoritairement masculine et assez jeune (entre 18 et 40 ans). La part des femmes serait de 30 à 40%.

Dans la *province de Phang Nga* (au sud du pays, là où travaille notre partenaire *FED*) près de la moitié des migrantes interrogées lors d'une enquête² ont moins de 30 ans. Elles sont en grande majorité mariées (74 %) avec un ou deux enfants plutôt jeunes. Beaucoup ont accompagné leur mari (47%) ou suivi la famille (7%) ; mais un quart « sont venues d'elles mêmes »...

Une vulnérabilité plus grande

¹ Source : INED (Institut national d'études démographiques) ; enquête de C. Beauchemin, C. Borrel et C. Regnard : « Trajectoires et origines » 2009

² Toutes les données sur les migrantes birmanes de la province sont tirées des enquêtes faites sur place par FED dans cette province qui compterait 30 à 40 000 femmes birmanes sur une population totale de 250 000 habitants.

Vulnérables à plus d'un titre :

Au cours du processus de migration, les femmes migrantes font face à des obstacles ou à des *risques* disproportionnés : avant (difficultés juridiques par exemple), pendant (dangers potentiels et violences au cours du voyage) et après (discriminations à l'emploi et abus).

Les migrantes sont confrontées à un triple fardeau : en tant que femmes (souvent pauvres), en tant qu'étrangères (parfois dans l'illégalité), enfin en tant que main d'œuvre exploitée (et parfois « trafiquée »).

En Europe et en France :

La migration dans le cadre légal du rapprochement de conjoint, sans être toujours facile, ne suscite pas de grands drames ... En revanche, La CIMADE considère que ce sont les *refus de visas* et la fermeture des frontières qui obligent les candidats à la migration à recourir aux « passeurs », et qui rendent les routes migratoires plus longues et plus dangereuses. Comme on sait, les tentatives de passage illégales connaissent parfois une fin tragique.

Les femmes -surtout si elles voyagent seules -*doivent affronter* violences, accusations et préjugés particuliers (sorcières, « porte malheur » ; considérées comme des prostituées). « Au Maghreb, les migrants subsahariens sont tous fortement stigmatisés et réprimés ».

En Thaïlande,

Une partie des migrants -hommes et femmes- sont entrés légalement en Thaïlande ou ont régularisé leur situation. La Thaïlande *n'a pas souscrit* aux principales conventions internationales relatives aux travailleurs migrants (même si elle en a signé quelques autres, telle que « la prohibition et l'élimination des pires formes du travail des enfants »). Pourtant, elle offre en principe quelques garanties au travailleur migrant légal : un salaire minimal (4 euros par jour), une assurance santé (qui ne couvre pas toute la famille), une journée de travail de 8 heures. Mais le migrant ne peut pas changer d'employeur ou se déplacer comme il veut.

Une bonne partie des birmans (-nes) sont des migrants *illégaux*, entrés en fraude (non sans risques) ou ayant dépassé la durée autorisée de leur séjour. Sans papiers et sans droits, parfois isolés, ils vivent souvent dans la crainte d'une arrestation et d'un retour forcé vers la Birmanie. Les cas d'exploitation abusive et de trafic humain ne sont pas exceptionnels, en particulier dans le secteur de la pêche, pour les hommes.

Le directeur de FED souligne la situation des femmes qui « *triment parfois jusqu'à 14 heures par jour, souvent sans couverture sociale pour un salaire de misère ; certaines endurent un quasi esclavage ; d'autres tombent aussi entre les mains d'intermédiaires plus ou moins honnêtes et finissent dans l'industrie du sexe* »³. Le BIT relève que « les « employées de maison sont vulnérables à un degré sans équivalent (...) isolées, vivant au domicile de leur employeur, travaillant sans document de travail, plus exposées aux risques de violence domestique ou publique ». Situation qu'on retrouve ailleurs il est vrai (les migrantes Philippines au Moyen Orient)

³ interview de Htoo Chit, fondateur et directeur de la Fondation pour l'Éducation et le Développement, partenaire du CCFD-Terre Solidaire, juin 2011 ; www.ccfid.asso.fr

Les femmes migrent pour de multiples raisons :

Les mêmes raisons que les hommes, et d'autres, spécifiques :

Les femmes migrent en général pour *les mêmes* raisons que les hommes (se construire une vie meilleure ; échapper à l'insécurité ou la guerre). A quoi s'ajoute la fuite devant des *violences spécifiques* liées à leur condition de femmes (mariage forcé, crime d'honneur, excision, etc).

Ce sont les situations sociales, économiques ou politiques des pays d'origine qui causent les départs causent les départs », plutôt qu'une irrésistible attraction des politiques d'accueil des pays d'arrivée ou « le rêve d'allocations familiales dont elles n'ont pas connaissance » (Cimade⁴)

Ce qui frappe en France, c'est l'idée qu'on se fait d'elles ...

Les *idées reçues* et les politiques d'immigration (via le statut légal qu'elles accordent aux femmes) les cantonnent au rôle *d'épouse* et de *mère* au foyer, oubliant volontiers que la plupart des migrantes arrivées avec leur mari *travaillent...* et permettent à d'autres de le faire (les nounous africaines par exemple rendent possible le travail de femmes françaises). On oublie aussi les « pionnières » venues seules ...

En Thaïlande :

La militarisation de la société birmane, les conflits internes, les persécutions des minorités et les violations des droits de l'homme conduisent chaque année des milliers de Birmans à quitter leur pays. Cette profonde *insécurité* et les expériences traumatisantes qu'elle entraîne (violences, réquisitions, travail forcé, etc) est désignée comme motif majeur de migration davantage par les femmes, surtout quand elles appartiennent à des minorités ethniques persécutées.

Toutefois (pour autant qu'on puisse débrouiller l'écheveau emmêlé des motifs de migration, souvent pluriels) la grande majorité des migrants birmans sont des *migrants économiques*. Poussés hors de chez eux par la pauvreté, les bas salaires et le chômage ils viennent chercher en Thaïlande *une vie meilleure*. C'est que, vue de Birmanie la Thaïlande est un pays riche (avec un PIB par habitant sept fois plus important), où un travailleur peut espérer toucher un salaire trois ou quatre fois plus élevé.

Les migrantes de la **province de Phnag Nga**, originaires de la province frontalière de Tanintharyi en Birmanie (et qui n'appartiennent pas toutes à une minorité ethnique) sont venues en Thaïlande pour *chercher du travail* (59 % des interrogées), ou améliorer leur situation économique (24%). La majorité d'entre elles ont franchi la frontière depuis moins de 5 ans.⁵

⁴ CIMADE : « Petit guide pour conjuguer la migration au féminin » 2013 ; plusieurs fois cité

⁵ enquêtes de FED , 2009 et 2011

Diversité des qualifications, sous-emploi et discrimination

Une grande diversité de situations :

Les femmes migrantes sont de plus en plus *diplômées*, souvent plus que les hommes (l'éducation permet l'indépendance et le courage nécessaire pour migrer avec un projet). Cela dit, il existe aussi des femmes immigrées qui n'ont pas pu aller à l'école, *analphabètes* ou peu instruites. Par exemple, la majorité des migrantes birmanes de la province de Phang Nga n'ont reçu en Birmanie qu'une éducation primaire (63%), voire aucune instruction (13%). Cette variété de parcours rend *difficile les généralisations*.

Mais diplômées ou pas, venues seules ou pour rejoindre leur mari, elles sont très souvent *discriminées* sur le marché du travail et n'ont pas forcément accès aux métiers auxquels elles pourraient prétendre. Elles *chôment* aussi proportionnellement davantage que les hommes.

En Europe et en France :

Les migrantes obtiennent difficilement un autre emploi que celui de femme de chambre ou de nounou... Parce que leurs diplômes ne sont pas reconnus parce que les préjugés sont tenaces, ces femmes venues d'Europe orientale, d'Afrique ou d'Asie qui chez elles sont parfois comptables, ingénieurs, enseignantes, infirmières ou commerçantes sont contraintes de travailler -souvent au noir- dans l'aide à la personne et les services de nettoyage (en France 42% des travailleurs des entreprises de nettoyage sont des immigrés).

Cantonnées dans des métiers dévalorisés, elles sont placées dans de situations *précaires* (temps partiel, tôt matin ou tard le soir, plusieurs employeurs ...).

Cela dit, on commence à voir se développer dans certains pays d'Europe une immigration « sélective » qui cherche à « attirer les compétences » et s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Environ 8000 médecins en France sont titulaires d'un diplôme étranger (pour moitié obtenu hors d'Europe) ; ils assurent une partie importante des gardes dans les hôpitaux publics.

En Thaïlande :

L'immigration répond aux gros besoins de main d'oeuvre d'une économie thaïlandaise en croissance forte. Les migrants effectuent le travail dit « difficile, sale et dangereux » dans les secteurs de la pêche, des plantations, du bâtiment et travaux publics, ou dans les usines (il n'est pas rare qu'un migrant occupe plusieurs emplois successifs). Les femmes trouvent à s'employer dans les *services* comme domestiques ou employés de commerce, sur les *chantiers* de construction, dans les plantations ou dans les *usines* (traitement du poisson ; textile).

C'est le cas dans la **province de Phang Nga**. Les femmes seraient toutefois payées 25 % de moins que les hommes dans les plantations d'hévéas où le travail de nuit est en outre source de fatigues, d'accidents et de risques d'agression. Les journées sont particulièrement longues dans la restauration (12 heures par jour et pratiquement aucune journée de repos).

Un tiers des migrantes ont un travail *irrégulier*, partiel ou temporaire. La moitié d'entre elles ne possède *pas de permis de travail* : illégalité et précarité sont le lot quotidien.

Les femmes piliers de l'intégration ?

L'intégration est une « dynamique d'échange... »

« L'intégration est une dynamique d'échange avec la société d'accueil. C'est un cheminement progressif, selon des parcours individuels, multiples et contradictoires. Mais elle ne peut pas être de la seule responsabilité des immigrés. La société d'accueil doit également s'engager et inventer avec ceux et celles qui arrivent des espaces de vivre ensemble » (CIMADE).

Les conditions et les modalités de cette intégration des migrants sont extrêmement *variées* dans le monde ; il est donc *difficile de généraliser*.

On reconnaît aux femmes (du moins en Europe) un rôle important dans cette intégration, et on attend beaucoup de leur part, notamment des mères de famille considérées comme moteurs de l'intégration de leurs enfants. Les politiques mises en œuvre ne sont pourtant pas toujours à la hauteur des attentes ou des besoins.

En France :

Il faut sans doute prendre de la distance avec *l'image reçue* (des femmes voilées ou en boubou recluses dans leur cuisine, soumises au mari ou aux frères...) et son *contrepoint* (les jeunes femmes rebelles qui s'émanciperaient du joug patriarcal grâce au modèle français ...). Les femmes immigrées correspondent rarement à ces clichés

Nombreuses sont les femmes qui prennent *pleinement part à la vie* de la société, engagées dans leur quartier, le milieu associatif, l'école ...Mais elles sont aussi les premières *touchées par la ségrégation sociale et spatiale* : elles habitent dans des quartiers périphériques (mal intégrés au tissu urbain et à la vie urbaine), socialement homogènes (parfois « ghettos »), qui ne facilitent ni l'existence quotidienne ni l'accès à la formation et à l'emploi. Plus d'un habitant sur deux des « zones urbaines sensibles » est immigré ou descendant d'immigré. Si certaines femmes immigrées se retrouvent cloîtrées dans leur famille « c'est moins à cause de leur culture que du cloisonnement de la société » (Cimade)

En Thaïlande :

La Thaïlande ne fait guère d'effort d'intégration très significatif. La société Thaï est souvent *indifférente* au sort des migrants, quand elle ne voit pas là une menace sur « l'identité Thaï ». En fonction des besoins de main d'œuvre constatés, le gouvernement procède à des régularisations périodiques, qui délivrent à celles et ceux qui décident de se faire enregistrer une carte de travailleur temporaire valable un an.

L'une des grande difficulté pour les migrants, qui freine leur éventuelle intégration, tient à la *langue* (le siamois est la langue officielle, la seule employée dans l'administration et la vie publique). **Dans la province de Phang Nga**, 31% des birmanes ne parlent pas le siamois. La moitié d'entre elles prétendent le maîtriser (sous forme parlée) ou se débrouiller avec des rudiments ; en réalité *très peu savent le lire*.

La barrière linguistique *limite* donc considérablement l'accès à l'information et à l'autonomie. Les femmes se sentent plus facilement étrangères et discriminées ; sous informées, elles ignorent souvent qu'elles peuvent accéder à des soins et craignent d'être maltraitées (elles se disent par exemple effrayées à l'idée d'aller à l'hôpital, parce qu'elles seraient bien en peine de s'y expliquer, ou par crainte d'une arrestation faute de permis de travail en règle). Beaucoup manquent d'information sur l'éducation sexuelle (sujet tabou) ; s'ensuivent des grossesses non désirées, des avortements dans de mauvaises conditions, un manque de protection contre le sida ou les MST.

Les migrantes , actrices du développement là-bas ...

Les immigrés (ées) contribuent au fonctionnement de l'économie du *pays d'accueil*, le plus souvent dans des secteurs d'activité délaissés ou mal aimés par les habitants. Mais leur rôle économique ne s'arrête pas là : ils (elles) contribuent *aussi au développement « là-bas »*.

Transferts de fonds et « envois sociaux »

Les **rapatriements de salaires des migrantes** constituent une importante contribution à la réduction de la pauvreté et au développement. Le montant total de ces transferts, difficile à chiffrer⁶, peut être inférieur à celui des hommes, parce que les femmes reçoivent ordinairement un salaire plus faible. Mais bien souvent elles envoient de façon régulière une plus forte proportion de leurs gains (jusqu'à 70% pour les femmes du Bangla Desh) et en font souvent un usage avisé (soins de santé ou d'éducation des enfants, construction d'une maison, création d'une micro-entreprise...)⁷.

Les « **envois sociaux** » des migrantes (idées, compétences, attitudes, connaissances, etc) peuvent aussi **stimuler le développement** économique et promouvoir les droits humains et l'égalité des sexes. Ainsi, celles qui envoient de l'argent ou qui ont émigrées seules avec succès transmettent en même temps une nouvelle définition de la féminité. Ou encore, les émigrées acquièrent des connaissances et comportements qui peuvent conduire à améliorer la santé de leur famille au pays d'origine.

En France ...

En 2010 les émigrés en France ont envoyé chez eux 5,2 milliards \$. La part des femmes n'est pas facile à chiffrer, de même que l'impact sur l'économie des pays d'origine. On sait toutefois qu'il n'est pas forcément besoin de sommes très élevées pour qu'il s'ensuive là-bas un effet significatif sur l'économie locale

En Thaïlande :

Dans leur grande majorité, les travailleurs birmans touchent un salaire qui n'a rien de mirobolant ; de 30 à 40 euros par mois dans la restauration, 40 à 60 euros dans le bâtiment, une soixantaine d'euros dans une plantation d'hévéa...Les migrants trouvent pourtant moyen d'envoyer de l'argent à leur famille dans leur pays d'origine. On ne connaît pas le montant exact de ces transferts : une estimation grossière pour 1,4 millions de migrants donne un montant de 336 millions \$ par an.

Difficile de dire si les migrantes birmanes, peu instruites, pauvres et très occupées transfèrent au pays d'origine de nouvelles façons de voir et de se comporter. On sait toutefois (par les enquêtes FED) que la découverte d'un autre style de vie, d'une sociabilité un peu plus intense et parfois de libertés nouvelles suscite chez certaines d'entre elles une interrogation sur les rôles traditionnels de l'homme et de la femme.

Réfugiées et droit des femmes au droit d'asile :

⁶ Dans le monde, en 2010, les transferts totaux déclarés vers les pays de départ des migrants représenteraient 325 milliards de dollars en 2010 soit trois fois le montant de l'Aide publique au développement. Certains pays sont très dépendants de ces envois qui représentent le quart ou même le tiers de leur produit intérieur (cas de Haïti, du Honduras ou de la Moldavie par exemple)

⁷ source : ONU : « Etat de la population mondiale 2006 », chapitre 2 : « un fleuve puissant et silencieux : les femmes et la migration » pp.28-30 ; d'après diverses études menées par l'Organisation internationale des Migrations.

le réfugié peut être une réfugiée ...

...Exposée à des *risques spécifiques* (mariage forcé, mutilations...), et/ou à des persécutions parce qu'elle les dénonce et défend le droit des femmes, ou parce qu'elles ont fait des choix de vie mal acceptés par la société dans laquelle elle vit, Les réfugiés (ées) ne sont donc pas tous des opposants politiques.

Une partie des migrantes sont ainsi des femmes qui demandent le droit d'asile (en moyenne un tiers des demandeurs d'asile dans l'UE sont des femmes⁸). Pourtant, celles qui fuient de telles persécutions sont trop souvent écartées de l'application de la Convention de Genève de 1951 (statut des réfugiés). Tous les états ne prennent pas en compte les persécutions propres aux femmes, ou le font de façon trop restrictive (La France considère beaucoup de ces problèmes comme relevant de la sphère privée : s'opposer à un mariage forcé ne serait pas en soi un « acte politique »).

La législation européenne demeure insuffisante :

Il existe encore peu de textes protégeant les migrants au niveau européen et moins encore pour les migrantes, mentionnées à la marge. Des dispositifs de protection communs aux pays européens sont pourtant indispensables ; l'harmonisation entre les états (pour accueil, protection, détention, intégration...) reste trop incomplète. Les demandes d'asile liées aux persécutions de genre sont traitées de façon très différentes selon les pays (plus sérieusement par exemple en Suède et au Royaume Uni).

La refonte du système d'asile européen commun pourrait permettre d'apporter plus de protection aux femmes. De nouvelles Directives prennent en compte les persécutions liées au genre (à l'identité de genre) et la traite des êtres humains. Pour être appliqués ces textes doivent encore être transposés dans les lois nationales de chaque état membre.

La Thaïlande , terre de refuges des minorités ?

Parce qu'elle n'a **pas** signé la convention de 1951, la Thaïlande **ignore** les catégories officielles de « demandeurs d'asile » et de « réfugiés »...**mais** elle **accueille bon gré mal gré** plusieurs centaines de milliers de « personnes déplacées » et collabore avec le HCR.

La majorité de ces réfugiés (environ 300 000) appartiennent à des *minorités ethniques* en rébellion contre le pouvoir central birman parfois depuis longtemps, en butte à la répression militaire. Les persécutions (travail forcé, portage au profit de l'armée, taxes abusives, agressions physiques) poussent les populations civiles à franchir illégalement la frontière, où les attendent une dizaine de **camps**⁹. Ainsi en va-t-il des Karens, mais aussi des Kachins et des Shans.

Si les camps leur garantissent un abri, un repas et un minimum d'accès aux soins ou à l'éducation, leurs droits et protections sont presque inexistantes une fois qu'ils en franchissent les limites. Leurs déplacements sont d'ailleurs très strictement limités. Au grand regret des défenseurs des droits de l'Homme, la Thaïlande procède aussi à des rapatriements forcés, qu'elle justifie par des accords bilatéraux passés avec le pays d'origine, comme c'est le cas pour les Hmongs renvoyés au Laos en 2011.

⁸ Mais les chiffres varient beaucoup d'un pays à l'autre : 37% pour la Suède , 30% en France et 12% en Italie .

⁹ le long de la frontière Ouest (Mae Sot) et au Nord (Chiang Mai), régions où travaillent d'autres partenaires du CCFD comme **MAP** ou **KWAT**.

